



**RAPPORT FINANCIER
TANGER MED PORT AUTHORITY
2024**

PRÉSENTATION DE TANGER MED PORT AUTHORITY

Le complexe portuaire Tanger Med est un hub stratégique majeur, situé sur le détroit de Gibraltar et connecté à plus de 180 ports dans 70 pays.

Doté de capacités de traitement importantes et d'un haut niveau de productivité, Tanger Med s'impose comme le leader en Afrique et en Méditerranée, il constitue un maillon clé des chaînes logistiques mondiales.

À seulement 14 kilomètres de l'Europe, Tanger Med est également un pont maritime naturel reliant deux continents, et facilitant les échanges grâce à un port dédié aux flux de camions import/export, ainsi qu'au transport de véhicules et de passagers.

Bien plus qu'un port, Tanger Med est une plateforme logistique intégrée, connectée à un réseau de transport multimodal (liaisons ferroviaires, autoroutes et voie express), assurant une gestion fluide des flux conteneurisés, rouliers et ferroviaires, tant pour les marchandises que pour les personnes.

Adossée au port, la zone logistique offre une base stratégique aux opérateurs internationaux, leur permettant d'optimiser leurs chaînes d'approvisionnement pour l'export et la distribution régionale vers l'Afrique, l'Europe et l'Amérique.

Le complexe portuaire est engagé dans une dynamique de digitalisation et de décarbonation de ses activités, en faveur d'une logistique plus efficiente, innovante et durable.



FAITS MARQUANTS

BILAN DE L'ACTIVITÉ PORTUAIRE EN 2024



142
MILLIONS DE TONNES
TONNAGE GLOBAL
+16,2% PAR RAPPORT À 2023



10 241 392
EVP*
ACTIVITÉ CONTENEURS
+18,8% PAR RAPPORT À 2023



516 842
CAMIONS TIR
+8,1% PAR RAPPORT À 2023



600 872
VÉHICULES NEUFS
+4% PAR RAPPORT À 2023



7 640 524
MILLIONS DE TONNES
VRAC LIQUIDE
-22% PAR RAPPORT À 2023



584 945
TONNES
VRAC SOLIDE
+1% PAR RAPPORT À 2023



3 047 387
PASSAGERS
+13% PAR RAPPORT À 2023



17 479
TOTAL DES ESCALES
+3,42% PAR RAPPORT À 2023
DONT
1217 MÉGA-SHIPS
(> 290 m)

*Équivalent Vingt Pieds

➤ TRAFIC 2024

- 10,24 MILLIONS DE CONTENEURS EVP TRAITÉS, SOIT UNE CROISSANCE DE 18,8 %
- TONNAGE GLOBAL : 142 MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES MANUTENTIONNÉES, EN AUGMENTATION DE 16,2 %
- 516 842 CAMIONS TIR TRAITÉS, UNE ÉVOLUTION DE 8,1 %
- 600 872 VÉHICULES NEUFS MANUTENTIONNÉS, UNE AUGMENTATION DE 4 %
- 7 640 524 TONNES D'HYDROCARBURES MANUTENTIONNÉES, ENREGISTRANT UNE BAISSSE DE 22 %
- 584 945 TONNES TRAITÉES DU TRAFIC DU VRAC SOLIDE, UNE AUGMENTATION DE 1 %
- 3 047 387 PASSAGERS ACCUEILLIS, ENREGISTRANT UNE CROISSANCE DE 13 %
- 17 479 ESCALES DE NAVIRES, EN CROISSANCE DE 3,4 %

LES VARIATIONS EN POURCENTAGE CORRESPONDENT À LA COMPARAISON POUR LA MÊME PÉRIODE DE 2023.

➤ CLASSEMENT 2024

- LE COMPLEXE PORTUAIRE GAGNE 2 PLACES DANS LE CLASSEMENT DU TOP 20 MONDIAL DES 500 PORTS À CONTENEURS ET OCCUPE LA 17^e PLACE (CLASSEMENT ALPHALINER).
- LE COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED MAINTIEN SON LEADERSHIP MÉDITERRANÉEN ET AFRICAÏN.
- LE COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED SE CLASSE 3^e PORT LE PLUS EFFICACE AU MONDE (CLASSEMENT DE LA BANQUE MONDIALE ET STANDARD & POOR'S).

➤ ACTIVITÉS PORTUAIRES

- NOUVEAU SERVICE MARITIME OPÉRÉ PAR CMA CGM : RED SEA MED EXPRESS (REDEX)
- NOUVEAUX SERVICES MARITIMES OPÉRÉS PAR MAERSK : ME2, ME8, JED-MED SHUTTLE
- NOUVEAU SERVICE MARITIME OPÉRÉ PAR MAERSK ET MSC : AE12 / PHOENIX
- NOUVEAU SERVICE MARITIME OPÉRÉ PAR ARKAS LINE : MCS
- NOUVEAU SERVICE MARITIME OPÉRÉ PAR HAPAG-LLOYD : JDX
- ORGANISATION D'UNE SÉRIE D'EXERCICES CONJOINTS DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE AVEC LES TERMINAUX ET OPÉRATEURS PORTUAIRES
- ORGANISATION DE L'EXERCICE SIMULEX-24 : SIMULATION DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE À TANGER MED
- MISE EN SERVICE DE LA VEDETTE DE SAUVETAGE "AL BOUGHAZ" AU COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED
- LANCEMENT DE L'OPÉRATION MARHABA 2024 : 1 734 160 PASSAGERS ET 457 624 VÉHICULES ONT TRANSITÉ PAR LE PORT TANGER MED DURANT LA CAMPAGNE
- LE COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED ATTEINT UN APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE 100 % VERT

➤ ACTIVITÉS LOGISTIQUES

- NOUVELLES INSTALLATIONS DANS LA ZONE LOGISTIQUE PORTUAIRE : MAESTRO, RENAULT, HENKEL, OVER THE SEA HUB, ARDEVUR, BURPOL, LOEXIMMEB, ALBIS MAGHREB, QOOT COMMODITIES TRADING INTERNATIONAL, FROCH

➤ **POURSUITE DE LA DIGITALISATION DE TANGER MED ET RENFORCEMENT DU PORT COMMUNITY SYSTEM**

- MISE EN PLACE DE LA SOLUTION OIAM POUR UNE GESTION EFFICACE DES COMPTES ET DES ACCÈS
- FACILITATION DES DEMANDES DE TRACTION PORTUAIRE EXTERNE
- LANCEMENT DU SERVICE « BLOCKCHAIN PAYMENT GATEWAY »
- OPTIMISATION DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES À TRAVERS LA CAPTURE ET L'INTERPRÉTATION DES DONNÉES OT « OPERATIONAL TECHNOLOGY »
- LANCEMENT DE LA SOLUTION DE GESTION DU PESAGE
- FINALISATION DU PROJET CIPHER : UNE COLLABORATION RÉUSSIE ENTRE LE PORT TANGER MED ET LE PORT DE ROTTERDAM
- NOUVELLE VERSION DE LA SOLUTION MOBILE PASSAGERS « TANGER MED PASSENGER JOURNEY »
- INTÉGRATION DE TANGER ALLIANCE DANS LA PLATEFORME BLOCKCHAIN DE TANGER MED : UNE ÉTAPE CRUCIALE POUR L'INNOVATION ET LA SÉCURISATION DES TRANSACTIONS

➤ **PARTENARIAT**

- IFC ET MIGA S'ASSOCIENT AU COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED POUR L'EXTENSION DU TERMINAL ROULIER
- SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ENTENTE ENTRE L'AUTORITÉ PORTUAIRE DE TANGER MED ET BANK OF AFRICA AUTOUR DE LA COLLABORATION TECHNOLOGIQUE
- SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CÉRÉALES ET DES LÉGUMINEUSES ET TANGER MED PORT AUTHORITY
- SIGNATURE DU PREMIER CONTRAT D'UTILISATION DE LA PLATEFORME « BLOCKCHAIN PAYMENT GATEWAY » ENTRE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) ET TANGER MED PORT AUTHORITY



➤ CERTIFICATION

- OBTENTION DE LA CERTIFICATION ISO 22301:2019 POUR LE MANAGEMENT DE LA CONTINUITÉ INFORMATIQUE
- PRÉPARATION À LA CERTIFICATION ISO 20000 POUR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DES SERVICES INFORMATIQUES
- RENOUVELLEMENT ET PASSAGE RÉUSSIS À LA CERTIFICATION ISO 27001 : VERSION 2022
- OBTENTION DE LA CERTIFICATION ISO 50001 POUR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE

➤ PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS

- PARTICIPATION AUX RENCONTRES RÉGIONALES DE LA LOGISTIQUE À TÉTOUAN, SOUS LE THÈME "LES ENJEUX TERRITORIAUX DE LA LOGISTIQUE À TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA ET EN CATALOGNE"
- ORGANISATION D'UNE RENCONTRE COMMERCIALE AVEC LE PORT D'ALGESIRAS À CASABLANCA, SOUS LE THÈME « LA CONNEXION MARITIME ENTRE LE PORT DE TANGER MED ET LE PORT D'ALGESIRAS : UN MODÈLE POUR L'INTÉGRATION DES CHAÎNES LOGISTIQUES RÉGIONALES »
- PARTICIPATION AU SALON « FRUIT LOGISTICA » À BERLIN
- PARTICIPATION AU SALON « LOGISMED » À CASABLANCA
- PARTICIPATION AU « GITEX » À MARRAKECH
- TANGER MED, PARTENAIRE OFFICIEL DE LA 5^e ÉDITION DU FORUM AFRICAIN DES PORTS ORGANISÉ À COTONOU AU BÉNIN
- PARTICIPATION AU BTP EXPO 2024 À MARRAKECH
- PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE WIMA AFRICA À DOUALA, AU CAMEROUN
- PARTICIPATION À LA 16^e ÉDITION DU SIAM À MEKNÈS
- ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'IPCSA À TANGER MED
- ORGANISATION DU 14^e CONGRÈS ANNUEL DE L'IHMA À TANGER MED
- ORGANISATION DE L'ATELIER « PORTS ET ÉNERGIES RENOUVELABLES » AVEC L'UAPNA À TANGER MED
- ORGANISATION DE LA 6^e ÉDITION DES TANGIER LOGISTICS DAYS SOUS LE THÈME « LES SUPPLY CHAINS FACE AUX GRANDS DÉFIS GÉOPOLITIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX »
- PARTICIPATION À FRUIT ATTRACTION 2024 À MADRID
- PARTICIPATION À LA 9^e ÉDITION DE LA PORT AUTHORITIES ROUNDTABLE (PAR 2024) À BARCELONE
- PARTICIPATION AU SALON INTERNATIONAL LOGITERR 2024 À TANGER

COMPTES SOCIAUX

TANGER MED PORT AUTHORITY (TMPA) S.A

BILAN ACTIF AU 31.12.2024

EN MILLIERS DH

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
		Brut	Amort & provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	508 966	154 741	354 225	130 820
	• Frais préliminaires	-	-	-	-
	• Charges à répartir sur plusieurs exercices	508 966	154 741	354 225	130 820
	• Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 088 476	103 106	9 985 370	9 989 502
	• Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
	• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	118 453	103 106	15 347	20 392
	• Fonds commercial	9 957 749	-	9 957 749	9 957 749
	• Autres immobilisations incorporelles	12 273	-	12 273	11 362
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	25 764 277	6 455 086	19 309 190	18 919 350
	• Terrains	-	-	-	-
	• Constructions	23 311 500	5 797 169	17 514 331	17 043 845
	• Installations techniques, matériel et outillage	591 726	454 376	137 350	156 634
	• Matériel transport	18 702	15 490	3 212	5 022
	• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	249 136	184 584	64 552	79 036
	• Autres immobilisations corporelles	3 599	3 467	132	255
	• Immobilisations corporelles en cours	1 589 613	-	1 589 613	1 634 558
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	131 361	-	131 361	44 795
	• Prêts immobilisés	-	-	-	-
	• Autres créances financières	131 361	-	131 361	44 795
• Titres de participation	-	-	-	-	
• Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	158 770	-	158 770	37 159	
• Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
• Augmentation des dettes financières	158 770	-	158 770	37 159	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	36 651 849	6 712 933	29 938 917	29 121 626	
ACTIF CIRCULANT HORS	STOCKS (F)	13 710	-	13 710	14 129
	• Marchandises	-	-	-	-
	• Matières et fournitures consommables	13 710	-	13 710	14 129
	• Produits en cours	-	-	-	-
	• Produits interm. et produits resid.	-	-	-	-
	• Produits finis	-	-	-	-
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	809 410	151 788	657 622	645 043
	• Fournis, débiteurs, avances et acomptes	6 836	-	6 836	11 238
	• Clients et comptes rattachés	631 230	151 788	479 443	508 322
	• Personnel	-	-	-	-
	• État	75 709	-	75 709	75 704
	• Comptes d'associés	-	-	-	-
	• Autres débiteurs	81 241	-	81 241	28 817
• Comptes de régularisation - Actif	14 393	-	14 393	20 962	
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 430 843	-	1 430 843	1 664 419	
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	15 805	-	15 805	2 401	
• (Éléments circulants)	-	-	-	-	
TOTAL II (F+G+H+I)	2 269 768	151 788	2 117 980	2 325 992	
TRÉSORERIE	TRESORERIE - ACTIF	163 913	-	163 913	162 812
	• Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
	• Banques, TG et CP	163 910	-	163 910	162 808
	• Caisse, régie d'avances et accreditifs	3	-	3	3
	TOTAL III	163 913	-	163 913	162 812
TOTAL GENERAL I+II+III	39 085 530	6 864 720	32 220 810	31 610 430	

BILAN PASSIF AU 31.12.2024

EN MILLIERS DH

	PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES			
	• Capital social ou personnel (1)		17 400 000	17 400 000
	• Moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers..		-	-
	• Moins: Capital appelé		-	-
	• Moins: Dont versé		-	-
	• Prime d'émission, de fusion, d'apport		1 066 947	1 066 947
	• Écarts de réévaluation		-	-
	• Réserve légale		129 979	67 878
	• Autres réserves		-	-
	• Report à nouveau (2)		509 660	273 678
	• Résultats nets en instance d'affectation (2)		-	-
	• Résultat net de l'exercice (2)		1 489 348	1 242 013
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)		20 595 934	20 050 516
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		319 939	272 623
	• Subventions d'investissement		319 939	272 623
	• Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (Ajout)		-	-	
DETTES DE FINANCEMENT (C)		9 274 098	9 639 119	
• Emprunts obligataires		4 605 000	4 905 000	
• Autres dettes de financement		4 669 098	4 734 119	
DETTES DE FINANCEMENT (Ajout)		-	-	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		1 058 851	895 155	
• Provisions pour charges		1 002 611	860 614	
• Provisions pour risques		56 240	34 541	
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		111 744	67 013	
• Augmentation des créances immobilisées		-	-	
• Diminution des dettes de financement		111 744	67 013	
TOTAL I (A + B + C + D + E)		31 360 567	30 924 426	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		858 425	683 948	
• Fournisseurs et comptes rattachés		538 332	390 548	
• Clients créditeurs, avances et acomptes		47 558	15 156	
• Personnel		5 502	4 712	
• Organismes sociaux		13 474	11 778	
• État		63 308	40 389	
• Comptes d'associés		-	-	
• Autres créances		860	13 313	
• Comptes de régularisation - passif		189 391	208 051	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		-	-	
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)		1 818	2 056	
TOTAL II (F + G + H)		860 243	686 004	
TRÉSORERIE - PASSIF (I)		-	-	
• Crédits d'escompte		-	-	
• Credit de trésorerie		-	-	
• Banques (soldes créditeurs)		0	0	
TOTAL III		0	0	
TOTAL GENERAL I + II + III		32 220 810	31 610 430	

(1) Capital personnel débiteur (2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES AU 31.12.2024
EN MILLIERS DH

	NATURE	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=2 +1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
		Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents		
EXPLOITATION	I. PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-
	• Ventes de marchandises	-	-	-	-
	• Ventes de biens et services produits	4 018 696	-	4 018 696	3 648 922
	• Chiffres d'affaires	4 018 696	-	4 018 696	3 648 922
	• Variation de stock de produits	-	-	-	-
	• Immobilisations produites pour l'Espe p/elle-même	-	-	-	-
	• Subvention d'exploitation	-	-	-	-
	• Autres produits d'exploitation	3 148	-	3 148	4 194
	• Reprises d'exploitation; transfert de charges	37 738	-	37 738	25 838
	TOTAL I	4 059 582	-	4 059 582	3 678 954
	II. CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-
	• Achats revendus de marchandises	-	-	-	-
	• Achat consommé de matières et de fournitures	552 722	-	552 722	522 390
• Autres charges externes	370 399	-	370 399	327 502	
• Impôts et taxes	7	-	7	7	
• Charges de personnel	136 871	-	136 871	124 752	
• Autres charges d'exploitation	-	-	-	-	
• Dotations d'exploitation	1 007 370	-	1 007 370	1 033 568	
TOTAL II	2 067 369	-	2 067 369	2 008 219	
III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	1 992 213	1 670 735	
FINANCIER	IV. PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-
	• Produits des titres de participation et autres titres imm	-	-	-	-
	• Gains de change	72 386	-	72 386	28 476
	• Intérêts et autres produits financiers	75 856	-	75 856	52 575
	• Reprises financières; transfert de charges	34 541	-	34 541	78 154
	TOTAL IV	182 783	-	182 783	159 205
	V. CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-	-
	• Charges d'intérêts	378 281	-	378 281	394 741
	• Pertes de changes	48 051	-	48 051	15 191
	• Autres charges financières	-	-	-	-
	• Dotations financières	56 240	-	56 240	34 541
	TOTAL V	482 572	-	482 572	444 473
	VI. RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-	-	-299 789	-285 268
VII. RÉSULTAT COURANT (III+VI)	-	-	1 692 423	1 385 467	
VIII. RÉSULTAT COURANT (reports)	-	-	1 692 423	1 385 467	
NON - COURANT	IX. PRODUITS NON COURANTS	-	-	-	-
	• PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	-	-	-
	• SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE	-	-	-	-
	• REPRISES SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 639	-	13 639	12 924
	• AUTRES PRODUITS NON COURANTS	16 995	-	16 995	5 248
	• REPRISES NON COURANTES; TRANSFERTS DE CHARGES	20 000	-	20 000	100 000
	TOTAL VIII	50 634	-	50 634	118 172
	X. CHARGES NON COURANTES	-	-	-	-
	• Valeurs nettes d'amort. des Immo cédées	9	-	9	12
	• Subventions accordées	-	-	-	-
	• Autres charges non courantes	85 010	-	85 010	181 615
	• Dotations non courantes aux amortiss. et provision	-	-	-	80 000
	TOTAL IX	85 019	-	85 019	261 627
XI. RÉSULTAT NON COURANT (VIII- IX)	-	-	-34 385	-143 455	
XII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+ X)	-	-	1 658 038	1 242 013	
XIII. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	168 690	-	168 690	-	
XIV. RÉSULTAT NET (XI - XII)	-	-	1 489 348	1 242 013	
XV. TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	-	-	4 292 998	3 956 331	
XVI. TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	-	-	2 803 650	2 714 318	
XVII. RÉSULTAT NET (XIV - XV)	-	-	1 489 348	1 242 013	

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
 2) Achats revendus ou consommés : achats-variation de stocks

- Le chiffre d'affaires enregistre une progression de 10% par rapport à l'exercice 2023, et ce expliqué par l'évolution des trafics sur l'ensemble des terminaux (Conteneurs 19%, Camions TIR 8%, Véhicules neufs 4%).
- L'excédent brut d'exploitation est de 2 959 MDhs, en progression de 11% par rapport à l'exercice 2023 expliqué par la croissance des activités opérationnelles dans l'ensemble des terminaux ainsi que la maîtrise des charges d'exploitation.
- Le résultat net est de 1 489 Mdhs, soit une progression de 20%.

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (E.S.G)

I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (TFR)		EXERCICE (EN MILLIERS DH)	
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	-	-
2	- Achats revendus de marchandises	-	-
I.	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	-	-
II.	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3 +4 +5)	4 018 696	3 648 922
3	Ventes de biens et services produits	4 018 696	3 648 922
4	Variation de stocks de produits	-	-
5	Immobilisations produites par l'Esé pour elle-même	-	-
III.	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6 +7)	923 121	849 892
6	Achats consommés de matières et fournitures	552 722	522 390
7	Autres charges externes	370 399	327 502
IV.	= VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	3 095 575	2 799 030
V.	+ Subventions d'exploitation	-	-
9	- Impôts et taxes	7	7
10	- Charges de personnel	136 871	124 752
	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	2 958 697	2 674 271
	=	-	-
11	+ Autres produits d'exploitation	3 148	4 194
12	- Autres charges d'exploitation	-	-
13	+ Reprises d'exploitation: transfert de charges	37 738	25 838
14	- Dotations d'exploitation	1 007 370	1 033 568
VI.	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ OU -)	1 992 213	1 670 735
	=	-	-
VII.	RÉSULTAT FINANCIER	-299 789	-285 268
VIII.	= RÉSULTAT COURANT (+ OU -)	1 692 423	1 385 467
IX.	= RÉSULTAT NON COURANT (+ OU -)	-34 385	-143 455
15	- Impôts sur les résultats	168 690	-
X.	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)	1 489 348	1 242 013

II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT		EN MILLIERS DH	
1	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)	-	-
	* Bénéfice +	1 489 348	1 242 013
	* Perte -	-	-
2	Dotations d'exploitation	1 006 179	1 031 907
3	Dotations financières	56 240	34 541
4	Dotations non courantes	-	80 000
5	Reprises d'exploitation	12 558	-
6	Reprises financières	34 541	77 377
7	Reprises non courantes (2) (3)	33 639	12 924
8	Produits des cessions d'immobilisation (1)	-	-
9	Valeurs nettes des immobilisations cédées	9	12
I.	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	2 471 038	2 298 172
II.	Distributions de bénéfices	943 930	638 582
	AUTOFINANCEMENT	1 527 108	1 659 591



TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE
I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

EN MILLIERS DH
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

MASSES	EXERCICE A	EXERCICE PRÉCÉDENT B	VARIATIONS A-B	
			EMPLOIS C	RESSOURCES D
Financement Permanent	31 360 567	30 924 426	0	436 141
Moins actif immobilisé	29 938 917	29 121 626	817 290	0
= Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	1 421 650	1 802 800	381 149	0
Actif circulant	2 117 980	2 325 992	0	208 012
Moins passif circulant	860 243	686 004	0	174 239
= Besoin de Financement global (4-5) (B)	1 257 737	1 639 988	0	382 251
TRÉSORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B	163 913	162 811	1 101	0

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

MASSES	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES

I. RESSOURCES STABLES DE

• L'EXERCICE (FLUX)				
• AUTOFINANCEMENT (A)	-	1 527 108	-	1 659 591
+ Capacité d'autofinancement	-	2 471 038	-	2 298 172
- Distributions de bénéfices	-	943 930	-	638 582
• CESSIONS ET RÉDUCTIONS	-	-	-	-
• D'IMMOBILISATIONS (B)	-	-	-	-
+ Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
+ Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
+ Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-
+ récupérations sur créances immobilisées	-	-	-	-
• AUGMENTATION DES CAPITAUX	-	60 955	-	-
• PROPRES ET ASSIMILÉS (C)	-	-	-	-
+ Augmentation du capital, apports	-	-	-	-
+ Subventions d'investissement	-	60 955	-	-
• AUGMENTATION DES DETTES	-	-	-	-
• DE FINANCEMENT (D)	-	516 679	-	416 055
(nettes de primes de remboursement)	-	-	-	-
TOTAL RESSOURCES STABLES	-	-	-	-
(A+B+C+D)	-	2 104 742	-	2 075 646

II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)

• ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS	-	-	-	-
• D'IMMOBILISATIONS (E)	1 277 303	-	498 957	-
+ Acquisitions d'immobilisations incorpor.	15 971	-	7 414	-
+ Acquisitions d'immobilisation corporelle	1 174 766	-	491 543	-
+ Acquisitions d'immobilisation financières	-	-	-	-
+ Augmentation des créances immob.	86 566	-	-	-
• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX	-	-	-	-
• PROPRES (F)	-	-	-	-
• REMBOURSEMENTS DES DETTES	958 580	-	900 017	-
• DE FINANCEMENT (G)	-	-	-	-
• EMPLOIS EN NON-VALEURS (H)	250 009	-	125 308	-
TOTAL II - EMPLOIS STABLES	-	-	-	-
(E+F+G+H)	2 485 892	-	1 524 282	-

III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

GLOBAL (B.F.G)	-	382 251	620 602	-
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE	1 101	-	-	69 239
TOTALE GÉNÉRALE	2 486 993	2 486 993	2 144 884	2 144 884

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

EN MILLIERS DH
EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EX	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		ACQUISITION	PROD PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE- MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	193 799,53	250 008,79	0	75 157,47	0	10 000,00	0	508 965,79
-Frais préliminaires	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	193 799,53	250 008,79	0	75 157,47	0	10 000,00	0	508 965,79
- Primes de remboursement obligations	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 084 643,43	15 970,67	0	0	0	0	12 138,29	10 088 475,81
- Immobilisation en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	115 532,66	2 920,46	0	0	0	0	0	118 453,12
- Fonds commercial	9 957 749,20	0	0	0	0	0	0	9 957 749,20
- Autres immobilisations incorporelles	11 361,57	13 050,21	0	0	0	0	12 138,29	12 273,50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 653 931,45	1 174 766,39	0	1 136 363,06	0	1 402,02	1 199 382,25	25 764 276,64
- Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0
- Constructions	22 173 074,35	2 062,58	0	1 136 363,06	0	0	0	23 311 500,00
- Installat. techniques, matériel et outillage	580 721,05	11 005,08	0	0	0	0	0	591 726,13
- Matériel de transport	18 702,31	0	0	0	0	0	0	18 702,31
- Mobilier, matériel bureau et aménagements	243 276,76	7 261,03	0	0	0	1 402,02	0	249 135,78
- Autres immobilisations corporelles	3 599,07	0	0	0	0	0	0	3 599,07
- Immobilisations corporelles en cours	1 634 557,91	1 154 437,70	0	0	0	0	1 199 382,25	1 589 613,35
- Matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	34 932 374,42	1 440 745,85	0	1 211 520,54	0	11 402,02	1 211 520,54	36 361 718,25

**EN MILLIERS DH
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

TABLEAU DES CRÉANCES

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ÉCHUS ET NON RECOUVRÉS	MONTANT EN DEVISE	MONTANT L'ÉTAT ET ORGANISME PUBLIC	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS RE-PRÉSENTÉS PAR DES EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	131 361	131 361	-	-	-	-	-	-
Prêt immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances financières	131 361	131 361	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	802 574	240 992	561 582	-	395 882	75 709	67 741	-
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	6 836	-	6 836	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	631 230	151 788	479 443	-	395 882	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat	75 709	75 704	5	-	-	75 709	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	81 241	13 500	67 741	-	-	-	67 741	-
Comptes de régularisations - Actif	14 393	-	14 393	-	-	-	-	-

**EN MILLIERS DH
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ÉCHUS ET NON RECOUVRÉS	MONTANT EN DEVISE	MONTANT L'ÉTAT ET ORGANISME PUBLIC	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS RE-PRÉSENTÉS PAR DES EFFETS
DETTES DE FINANCEMENT	9 274 098	8 684 295	589 804	-	4 643 562	-	-	-
Emprunts obligataires	4 605 000	4 605 000	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	4 669 098	4 079 295	589 804	-	4 643 562	-	-	-
DU PASSIF CIRCULANT	858 425	62 969	795 456	-	45 729	76 782	860	-
Fournisseurs et comptes rattachés	538 332	45 428	492 904	-	45 729	-	-	-
Clients créditeurs, avances et acomptes	47 558	1 743	45 815	-	-	-	-	-
Personnel	5 502	-	5 502	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	13 474	-	13 474	-	-	13 474	-	-
Etat	63 308	-	63 308	-	-	63 308	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créanciers	860	-	860	-	-	-	860	-
Comptes de régularisation - Passif	189 391	15 798	173 593	-	-	-	-	-

**EN MILLIERS DH
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

ÉTAT DES PLUS-VALUES CONSTATÉES EN CAS DE FUSIONS

ÉLÉMENTS	VALEUR D'APPORT	VALEUR NETTE COMPTABLE	PLUS-VALUE CONSTATÉE ET DIFFÉRÉE	FRACTION DE LA PLUS-VALUE RAPPORTÉE AUX L'EXERCICE ANTÉRIEUR (CUMUL) (2)	FRACTION DE LA PLUS-VALUE RAPPORTÉE À L'EXERCICE ACTUEL	CUMUL DES PLUS-VALUES RAPPORTÉES	SOLDE DES PLUS-VALUES NON IMPUTÉES	OBSERVATIONS
1 Terrains (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Constructions	6 241 307	6 192 489	48 818	7 219	2 312	9 531	39 287	-
3 Matériel et outillage	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Agencements-installations	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Brevets	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Autres éléments amortissables	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Titres de participation	2 845 667	2 550 300	295 367	295 367	-	295 367	-	-
9 Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Autres éléments non amortissables	9 957 749	-	9 957 749	-	-	-	9 957 749	-
TOTAL	19 044 723,13	8 742 788,77	10 301 934,35	302 586,04	2 312,19	304 898,23	9 997 036,12	-

1) Imposition différée jusqu'à la date de cession

2) Fraction correspondant à l'imputation de la plus-value constatée lors de la fusion majorée le cas échéant du reliquat de la plus-value se rapportant à l'élément cédé au cours de l'exercice.

TABLEAU DE L'ÉCHÉANCIER FOURNISSEURS

	MONTANT DES DETTES FOURNISSEURS	MONTANT DES DETTES NON ÉCHUES	MONTANT DES DETTES ÉCHUES MOINS DE 30 JOURS	MONTANT DES DETTES ÉCHUES ENTRE 31 JOURS ET 60 JOURS	MONTANT DES DETTES ÉCHUES ENTRE 61 JOURS ET 90 JOURS	MONTANT DES DETTES ÉCHUES PLUS DE 90 JOURS
31/12/2024	538 332	424 562	90 104	12 524	1 513	9 628
31/12/2023	390 548	297 741	63 810	3 200	7 986	17 811



PROJETS DE RÉOLUTION

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et la considère valable dans tous ses effets.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 1 489 348 211,55 Dirhams.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Bénéfice net comptable :	1 489 348 211,55	Dirhams
- Réserve légale :	74 467 410,58	Dirhams
- Dividendes :	1 131 904 640,78	Dirhams
- Report à nouveau :	282 976 160,19	Dirhams

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende total de 1 131 904 640,78 Dirhams et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 30 septembre 2025.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Abdelfattah SAHIBI, Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des membres du Conseil d'Administration déterminés dans les statuts de la société vient à expiration et décide en conséquence de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant conformément à la procédure de désignation des Administrateurs Indépendants, décide de nommer membre indépendant au Conseil d'Administration pour un mandat de 6 (six) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

HUITIÈME RÉOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Mandats des membres du Conseil d'Administration de TMPA

Dans les conditions prévues par l'article 142 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS D'AUTRES CONSEILS
<p>Monsieur Fouad BRINI Président du Conseil d'Administration représentant TMPA Actionnaire. Président Directeur Général représentant TMSA Participations Actionnaire</p>	2019	2024	Mandats exercés dans les conseils de : TMSA, TMSA Participations, NWM, Marsa Maroc, TMZ, TAC, TOS, TFZ, TMI, FTM, SAPT, SGPTV, ZAEF, TMDL, SATT
<p>Madame Dounia BEN ABBES TAARJI Président du Directoire du Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social Administrateur représentant Fonds Hassan II Actionnaire</p>	2019	2024	Mandats exercés dans les conseils de : TMSA, NWM, Société de Développement de la lagune de MARCHICA MED, MASEN, SIE, ADM, société Casablanca Transport, Société Ithmar Al Mawarid, SONADAC, MASCIR, Holding Al OMRANE, Royale Air Maroc, BMCI, Moroccan Hospitality Company, Sté La Mamounia S.A, Sté Foncière de La lagune S.A, Sté Foncière CMC, Sté Alliances Développement Immobilière, Sté palais jamai, Sté de gestion de l'hôtel de michlifen Ifrane S.A.
<p>Monsieur Mustapha FARES Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Administrateur Administrateur représentant l'État Actionnaire</p>	2019	2024	Mandats exercés dans les conseils de : Organisation Technique et Immobilière et des Travaux Publics ORTIBA, ADM, NWM, CID, SNED
<p>Monsieur Khalid ELHATTAB Directeur du Pôle Finances et Pilotage de la Performance de l'ANGSPE Administrateur représentant l'État Actionnaire</p>	2019	2024	Mandats exercés dans les conseils de : Societe de Développement de la Lagune Marchica Med, CDG, Fonds d'équipement Communal, Société d'aménagement pour la reconversion de la Zone Portuaire de Tanger Ville, Société d'exploitation des Ports Marsa Maroc, dépositaire central - Maroclear, Société Nationale d'Aménagement Communal, SGPTV, AL BARID BANK, NWM
<p>Monsieur Khalid ZIANE Directeur Général de Fipar-holding Administrateur représentant Fipar-holding Actionnaire</p>	2019	2024	Mandats d'Administrateur : CDG INVEST INFRASTRUCTURES, CIMENTS DU MAROC, MEDI1 TV, MEDI TELECOM, AFRIQUIA SMDC, EVIOSYS PACKAGING MAROC, FONDATION AHLY, AFMA, SCE CHEMICALS
<p>Monsieur Younes Aladlouni Président Directeur Général Preu Invest Administrateur représentant Preu Invest Actionnaire</p>	2021	2024	Mandats exercés dans les conseils de : PREV INVEST, JFC V, INFRAMAROC, CAPMEZZANINE II, CAPMEZZANINE III, COLUMBUS, VALORIS
<p>Monsieur Mehdi TAZI RIFFI Président du Directoire représentant TMSA Actionnaire</p>	2019	2024	Mandats exercés dans les conseils de : TMSA, MEDHUB, TMZ, TAC, TOS, TFZ, NWM, TMSA Participations, TMU, TMI, TME, CIRES TECHNOLOGIES, CTHZF, Marsa Maroc, TMDL, ZAEF, FTM, ILH, GME.
<p>Madame Loubna GHALEB Administrateur représentant TMSA Participations Actionnaire</p>	2019	2024	Mandats exercés dans les conseils de : TMSA, MEDHUB, TMZ, TAC, TOS, TFZ, TMSA Participations, TMU, TMI, CIRES TECHNOLOGIES, CTHZF, Marsa Maroc, TMDL, ILH, GME.

ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	COOPERS AUDIT MAROC						HORWATH MAROC AUDIT					
	MONTANT ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			MONTANT ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	250 000	-	-	68%	-	-	260 000	260 000	-	68%	81%	
Filiales												
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Émetteur	120 000	-	-	32%			120 000	60 000	-	32%	19%	-
Filiales												
Sous-total	370 000	-	-	-	-	-	380 000	320 000	-	-	-	-
Autres prestations rendues												
Autres												
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	370 000	-	-	100%			380 000	320 000	-	100%	100%	0%



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II,
Casablanca
Maroc



Horwath Maroc Audit
90, Avenue Mehdi benarka
Hay Riad - Rabat

Aux Actionnaires de la société

TANGER MED PORT AUTHORITY S.A (Ex TANGER MED II S.A)

Zone Franche Ksar El Majaz Oued
R'Mel Commune Anjra, Route de
Fnideq Tanger

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessous, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2024

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024 :

2.1. Convention conclue entre les sociétés TMPA, TMSA, TME, MEDHUB, TMZ (et filiales), CIREs TECHNOLOGIES et TMU

- **Administrateurs communs** : TMSA, TMSA Participations, Fond Hassan II, l'Etat, et M. Fouad BRINI.
- **Nature et objet de la convention** : Refacturation par TMPA des licences et du support Editeur des produits ORACLE aux sociétés du groupe.

- **Date de la convention** : Date d'effet à partir du 1^{er} janvier 2014.
- **Modalités essentielles** : La refacturation se fera en fonction du nombre des utilisateurs de chaque filiale.
- **Montants comptabilisés en produits et encaissés au titre de l'exercice 2024** :

Société	Montants comptabilisés en produits HT (EN KMAD)	Montants encaissés HT (EN KMAD)
AMFD	66	0
CIRES TECHNOLOGIES	472	442
FTM	44	0
MEDHUB	88	88
SATT	22	22
TME	450	444
TMSA	417	417
TMU	297	297
TMZ	450	450
ZAEF	33	33
TOTAL	2 339	2 193

2.2. Conventions conclues entre les sociétés TMPA et TMSA

Administrateurs communs : Fond Hassan II, l'Etat et M. Fouad BRINI.

2.2.1. Convention TMSA relative à la location de la gare maritime au sein du Tanger Med Port Center :

- **Nature et objet de la convention** : Renouvellement de l'occupation de la gare maritime d'une surface de 7.433 m² (Bureaux Services 367 m², Espaces Gare maritime 3 576 m², Gare Routière : 3 500 m²).
- **Modalités essentielles** : Le montant annuel du loyer des bureaux Services 5 485,47 dh/m², Espace Gare maritime 2 149 dh/m², Gare Routière : 731,4 dh/m²).
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2014. Renouvellement pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} avril 2024.
- **Montant des charges comptabilisées hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 12.358 KMAD (HT).

- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 9.314 KMAD (HT).

2.2.2. Convention relative à la location de terrain et d'entrepôt au sein de la Zone Franche Logistique :

- **Nature et objet de la convention** : Convention de mise à disposition de lots de terrains et d'un plateau de bureaux dans la Zone Franche Logistique.
- **Modalités essentielles** :
 - Bureau archivage 398 m² : 135 €/m².
 - Terrains nus 165 000 m² : 5 €/m².
 - Terrains nus 27 526 m² : 10 €/m².
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2013.
- **Montant des charges comptabilisées hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 16.509 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 16.509 KMAD (HT).

2.2.3. Convention relative aux management Fees :

- **Nature et objet de la convention** : Par cette convention, la société TMSA, fournit à la société TMPA des prestations de support.
- **Modalités essentielles** : Les managements Fees facturés se composent d'une rémunération annuelle variable représentant 3 % du chiffre d'affaires de TMPA, et d'une rémunération annuelle fixe de 860 KMAD.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2013.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 121.421 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 124.114 KMAD (HT).

2.2.4. Convention relative à la location d'entrepôts :

- **Nature et objet de la convention** : Location d'entrepôt.
- **Modalités essentielles** : Convention conclue le 1^{er} janvier 2011, avenant aux conventions de mise à disposition par le gestionnaire au profit de l'occupant des entrepôts d'une superficie de 773 m², 767 m² et 394 m², pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2021.
 - Entrepôt pilotage 773 m² : 70 €/m² et frais de gestion de 0,57 €/m².
 - Entrepôt PTMP 767 m² : 70 €/m² et frais de gestion de 0,57 €/m².
 - Entrepôt Maintenance 394 m² : 70 €/m² et frais de gestion de 0,57 €/m².

- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 1.493 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 1.493 KMAD (HT).

2.2.5. Convention relative à la location de bâtiments TMSA

- **Nature et objet de la convention** : Occupation Temporaire et bail à usage professionnel par TMPA de bâtiments appartenant à TMSA.
- **Modalités essentielles** : Convention pour une durée de 5 ans qui peut être prorogée sur la demande du preneur. Le loyer annuel s'élève à 8.000.000,00 DHS (HT).
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2013.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 8.000 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 8.000 KMAD (HT).

2.2.6. Convention relative à la gestion de TMPC

- **Nature et objet de la convention** : Convention de prestations de services relative à la refacturation des frais de gestion de TMPC.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2016.
- **Modalités essentielles** : Facturation de la gestion de TMPC au TMSA.
- **Montant des produits comptabilisés hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 2.617 KMAD (HT).
- **Montant des encaissements reçus au cours de l'exercice 2024** : 2.448 KMAD (HT).

2.2.7. Convention relative à la location de terrains

- **Nature et objet de la convention** : Convention de mise à disposition de lots de terrain dans la Zone Franche Logistique.
- **Modalité de la convention** : La superficie louée est de 52 000 m² pour un loyer annuel de 11,48 €/m² et frais de gestion de 0,52 €/m².
- **Date de la convention** : 1^{er} avril 2021. Renouvellement pour trois ans à partir du 1^{er} avril 2024.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024** : 7.059 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 7.059 KMAD (HT).

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COOPERS AUDIT



2.2.8. Convention entre TMPA et TMSA relative à la gestion financière de l'assiette foncière de Projet TM2

- **Nature de la convention** : La gestion financière de l'assiette foncière.
- **Date de la convention** : Date d'effet 1^{er} janvier 2012.
- **Les conventions essentielles** : La refacturation de la prise en charge de la procédure d'expropriation et d'apurement de l'assiette foncière de Projet TM2.
- **Montant comptabilisé hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 87.132 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 87.132 KMAD (HT).

2.2.9. Convention relative de la mise à disposition de lots de terrain pour le nouveau SAS Import entre TMSA et TMPA

- **Nature et objet de la convention** : Convention de la mise à disposition de lots de terrains pour le nouveau SAS Import.
- **Modalité de la convention** : La superficie louée était de 160 000 m² en 2021 et, à partir du 1^{er} janvier 2022, elle est établie sur la base d'une surface totale de 400 000 m².
- **Date de la convention** : Dix ans à partir à partir de 1^{er} janvier 2021.
- **Modalités essentielles** : 10 €/m² par an, cette redevance sera augmentée de 2% annuellement ; le montant des frais de gestion pour la première année est fixé à 0,45 €/m², les frais de gestion seront augmentés de 2% annuellement.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024** : 48.607 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 48.607 KMAD (HT).

2.3. Conventions conclues entre TMPA et CIRES TECHNOLOGIE

Administrateurs communs : TMSA Participations et M. Mehdi TAZI RIFFI.

2.3.1. Services de radiocommunication numérique TETRA pour les besoins opérationnels de la sûreté du port et de l'opération MARHABA pour le compte du Port Tanger Med : (renouvellement)

- **Nature et objet de la convention** : La mise à disposition en location entretien des services de radiocommunication numérique, accessoires associés et prestations de services associées pour le compte de Tanger Med.
- **Modalités essentielles** : Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2020, le montant annuel est de 206.925,60 €.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2020. Renouvellement pour trois ans à partir 11 janvier 2023.

- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 1.497 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : Néant.

2.3.2. Convention relative à la prestation de la gestion

- **Nature et objet de la convention** : Prestation de la gestion et de la maintenance des infrastructures de télécommunication installées dans les zones de complexe portuaire intégré Tanger Med.
- **Modalités essentielles** : La rémunération annuelle est de 315.732,32 €.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2014. Renouvellement de cinq ans à partir de 1^{er} janvier 2022.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 3.459 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 3.362 KMAD (HT).

2.3.3. Convention relative aux prestations exploitation, maintenance et entretien du système de sureté intégré

- **Nature et objet de la convention** : Prestations d'exploitation, maintenance et entretien des installations réseaux de TMPA.
- **Modalités essentielles** : La rémunération annuelle est calculée sur la base de l'ensemble des coûts liés aux prestations plus charges indirectes de 10% plus une majoration de 15% de la marges bénéficiaire soit un montant de 644.999,00 €/an.
- **Date de la convention** : 1^{er} mai 2018. Renouvellement pour une durée de cinq ans à partir du 25 décembre 2023.
- **Montant des charges comptabilisées hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 7.095 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 10.003 KMAD (HT).

2.3.4. Convention relative à l'exploitation, l'administration et la maintenance de l'infrastructure Telecom Active réseau

- **Nature et objet de la convention** : La gestion, exploitation, maintenance et support de toute l'infrastructure active réseaux du groupe Tanger Med.
- **Modalité de la convention** : La rémunération annuelle est calculée sur la base de l'ensemble des coûts liés aux prestations plus charges indirectes de 10% plus une majoration de 15% de la marges bénéficiaire soit un montant de 112.824,21 €/an.

- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2018. Renouvellement pour cinq ans à partir du 14 juillet 2023.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024** : 1.224 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : Néant.

2.3.5. Convention relative à la prestation d'intégration de la plateforme de sureté du port Tanger Med

- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre pour la réalisation des prestations de service d'intégration et d'accompagnement relatives à l'évolution des besoins de la plateforme de sureté du port Tanger Med.
- **Modalités essentielles** : Convention avec date d'effet le 19 novembre 2019 ; pour un montant annuel de 500.000 € pour une durée d'un an renouvelable sans dépasser une durée maximale de 5 ans.
- **Date de la convention** : 19 novembre 2019.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 5.256 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 2.088 KMAD (HT).

2.3.6. Convention conclue entre TMPA et CIRES TECHNOLOGIES relative aux prestations d'infogérance des serveurs et réseaux SI

- **Nature de la convention** : Par cette convention la société CIRES TECHNOLOGIES réalise pour le compte de la société TMPA S.A les prestations d'infogérance des serveurs et réseaux SI.
- **Modalités essentielles** : Forfait annuel de 488 301,35 €, à partir du 1^{er} septembre 2024, il est devenu 745.860 €/an.
- **Date de la convention** : 1^{er} septembre 2019. Renouvellement pour trois ans à partir du 1^{er} septembre 2024.
- **Montant des charges comptabilisées hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 6.277 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 4.907 KMAD (HT).

2.3.7. Convention conclue entre TMPA et CIRES TECHNOLOGIES pour la réalisation des prestations de fourniture, mise en service, maintenance, exploitation, administration et évolution d'un hyperviseur de la plateforme de sûreté TANGER MED

- **Nature de la convention** : La réalisation des prestations de fourniture, mise en service, maintenance, exploitation, administration et évolution d'un hyperviseur de la plateforme de sûreté TANGER MED.
- **Date de la convention** : 8 décembre 2020.
- **Les modalités essentielles** : Montant de la convention :
 - La prestation de fourniture d'un montant de 165.337 €.
 - La prestation de la maintenance et support d'un montant de 109.929 € pour une durée de 5 ans.
 - La mise en place de nouvelles licences d'un montant de 110.000 €.
- **Montant de comptabilisé hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 333 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 883 KMAD (HT).

2.3.8. Convention relative à la prestation de mise en place d'un centre d'opérations du réseau (NOC)

- **Nature et objet de la convention** : La prestation de mise en place d'un centre d'opérations du réseau (NOC) consistant à maintenir les performances et la disponibilité du réseau à un niveau optimal, et d'assurer son fonctionnement continu du système d'information et de sûreté de Tanger Med.
- **Modalités essentielles** : Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ; le montant annuel est de 188.000,00 €.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2022.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 2.052 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 2.002 KMAD (HT).

2.3.9. Convention relative à la prestation de Security opération center (SOC)

- **Nature et objet de la convention** : La prestation de Security opération center (SOC) consistant à la supervision et l'administration de la sécurité du système d'information et de sûreté de Tanger Med.
- **Modalités essentielles** : Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ; le montant annuel est de 235.000,00 €.

- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2022.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 2.573 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 1.937 KMAD (HT).

2.3.10. Convention relative à la prestation de maintenance du dispositif d'affichage dynamique au niveau de périmètre du port Med passagers

- **Nature et objet de la convention** : La prestation de maintenance du dispositif d'affichage dynamique au niveau de périmètre du port Med passagers.
- **Modalités essentielles** : Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ; le montant annuel est de 25.000,00 €.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2022.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : Néant.
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : Néant.

2.3.11. Convention relative à la prestation de refonte et maintenance du système de sonorisation implanté au niveau du périmètre port Tanger Med Passagers & Rouliers

- **Nature et objet de la convention** : La prestation de refonte et maintenance du système de sonorisation implanté au niveau du périmètre port Tanger Med Passagers & Rouliers.
- **Modalités essentielles** : Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ; le montant annuel est de 40.000,00 €.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2022.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : Néant.
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : Néant.

2.3.12. Convention relative à des prestations d'abonnement et de service IP Phone

- **Nature et objet de la convention** : La réalisation des prestations d'abonnement et de services IP Phone.
- **Administrateur commun** : TMSA participations.
- **Modalités essentielles** : Convention avec date d'effet le 1^{er} mai 2023 ; le montant annuel est de 24.630 €.

- **Date de la convention** : 1^{er} mai 2023.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024** : 252 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : Néant.

2.4. Conventions conclues avec la société TMPA et TMU

Administrateur commun : TMSA participations.

2.4.1. Remplacement des projecteurs et luminaire au niveau du port TM1, situation projetée après installation parc 0,5 MW photovoltaïque avec stockage :

- **Nature et objet de la convention** : Remplacement des projecteurs et luminaire au niveau du port TM1, Situation projetée après installation parc 0,5 Mw photovoltaïque avec stockage.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2020.
- **Modalités essentielles** : Le montant est de 330.000,00 € pour une durée de 6 ans.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024** : 2.911 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 3.132 KMAD (HT).

2.4.2. Conventions entre TMPA et TMU relative à la maintenance multi-techniques des bâtiments :

- **Nature et objet de la convention** : Maintenance multi-techniques des bâtiments et installations de TMPA & TM2.
- **Date de la convention** : 1^{er} janvier 2021.
- **Modalités essentielles** : Montant maximal annuel de 1.600 KE pour une durée de trois ans renouvelables par tacite de reconduction.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024** : 15.834 KMAD (H.T).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 15.442 KMAD (HT).

2.4.3. Convention relative à la redevance variable et la distribution de l'eau, de l'électricité et d'assainissement liquide

- **Nature et objet de la convention** : Convention relative à la redevance variable de 36% du chiffre d'affaires de distribution de l'eau, de l'électricité et d'assainissement liquide.
- **Modalités essentielles** : Redevance variable de 36% du chiffre d'affaires de distribution de l'eau, l'électricité et d'assainissement liquide.

- **Date de la convention** : Convention avec date d'effet le 1^{er} décembre 2022.
- **Montant des produits comptabilisés hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 101.931 KMAD (HT).
- **Montant des encaissements reçus au cours de l'exercice 2024** : 99.173 KMAD (HT).

2.4.4. Convention relative à la prestation de la Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés au niveau de la zone port Tanger Med

- **Nature et objet de la convention** : La prestation de la Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés au niveau de la zone port Tanger Med.
- **Modalités essentielles** : 955.981 €/an (Honoraires fixes et variables).
- **Date de la convention** : Convention avec date d'effet le 1^{er} décembre 2022.
- **Montant des charges comptabilisées hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 10.426 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 10.650 KMAD (HT).

2.5. Conventions conclues entre TPA et TME

Administrateurs communs : TMSA participations et M. Mohamed Arjouan.

2.5.1. Convention relative à l'exécution des prestations

- **Nature et objet de la convention** : Par cette convention la société TME met à la disposition de la société TPA des ressources (ingénieur /Technicien).
- **Modalité de la convention** : Convention avec date d'effet au 28 novembre 2018 d'un an renouvelable par tacite reconduction sans dépasser une durée de 5 ans. Le montant de la rémunération est de 2,45% du montant d'investissements :
 - 1 M MAD à 10 M MAD : 4,50%
 - 10 M MAD à 30 M MAD : 3,50%
 - 30 M MAD à 500 M MAD : 2,45%
 - 500 M MAD à 2MM MAD: 2,00%
 - > 2 MM MAD : 1,80%
- **Date de la convention** : Le 28 novembre 2018, a été renouvelé en janvier 2023.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024** : 4.431 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 6.513 KMAD (HT).

2.5.2. Convention entre la société TMPA et TME relative à la mission d'accompagnement de TMPA pour le suivi et la mise en œuvre des systèmes de management intégré (SMI) (QSE)

- **Nature et objet de la convention :** Convention de prestation d'accompagnement de TMPA.
- **Modalités essentielles :** La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de trois ans.
- **Date de la convention :** Date d'effet est le 1^{er} décembre 2023.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024 :** 749 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** Néant.

2.5.3. Prestation d'assistance et d'accompagnement technique de TMPA

- **Nature et objet de la convention :** Prestation d'assistance et d'accompagnement technique de TMPA dans les domaines suivants :
 - Système de protection cathodique.
 - Système de gestion des flux.
 - Suivi des travaux de génie civil.
 - Gestion du Patrimoine.
 - Prestation d'accompagnement de TMPA dans le suivi du projet de rénovation et d'extension du VTS.
- **Modalités essentielles :** Date d'effet janvier 2020 ; le montant est de 530.000,00€ par an pour une durée de trois ans.
- **Date de la convention :** 1^{er} janvier 2020.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024 :** 7.031 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 6.156 KMAD.

2.5.4. Convention conclue entre TMPA et TME relative à l'assistance de maîtrise d'œuvre du projet TM2

- **Nature de la convention :** L'assistance à la maîtrise d'œuvre du projet Port TM2.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2009, avenant de transfert à TMPA à partir du 1^{er} janvier 2010.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024 :** 3.737 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 5.488 KMAD (HT).

2.5.5. Convention relative à la prestation d'audit du data center backup de Tanger Med 2024 ■ 32

- **Nature et objet de la convention :** La prestation d'audit du data center backup de Tanger Med.
- **Modalités essentielles :** Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ; le montant annuel de 25.000 €.
- **Date de la convention :** 1^{er} janvier 2022.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024 :** 417 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 275 KMAD (HT).

2.5.6. Convention relative à la prestation de digitalisation et d'harmonisation du système d'asset management

- **Nature et objet de la convention :** La prestation de digitalisation et d'harmonisation du système d'asset management.
- **Modalités essentielles :** Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois 3 ans. Mise en place de la maquette numérique : 476.803 €/an et administration et maintenance de l'applicatif et de la maquette : 118.111,12 €/an.
- **Date de la convention :** 1^{er} janvier 2022.
- **Durée de la convention :** Trois ans.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024 :** 1.818 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 1.837 KMAD (HT).

2.5.7. Convention relative à la gestion du patrimoine

- **Nature et objet de la convention :** Regroupement des contrats de gestion du patrimoine.
- **Modalités essentielles :** Convention avec date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ; le montant annuel de 600.204,78 € pour une durée de trois ans.
- **Date de la convention :** 1^{er} janvier 2022.
- **Montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2024 :** 6.071 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 6.122 KMAD (HT).

2.5.8. Convention entre TPA et Tanger Med Engineering relative aux levées Bathymétriques des bassins TM1, TM2 et Port Rouliers et Passagers

- **Nature et objet de la convention :**
 - Levées bathymétriques périodiques multifaisceaux des bassins du complexe portuaire
 - Elaboration des plans bathymétriques et mise à disposition des données exploitables à la capitainerie.
 - Calcul des cubatures pour les besoins de dragage d'entretien des bassins.
- **Modalités essentielles :** Convention avec date d'effet le 1^{er} avril 2022, le montant annuel minimum est de 18 000 € et le maximum de 64 500 €, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.
- **Date de la convention :** 1^{er} avril 2022
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024 :** 528 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 328 KMAD (HT).

2.6. Conventions conclues entre la société TPA et CIRES TECHNOLOGIE HZF

Administrateurs communs : M.Mehdi TAZI RIFFI et Mme Loubna GHALEB.

2.6.1. Convention relative à l'hébergement du site backup

- **Nature et objet de la convention :** Convention d'hébergement du site backup.
- **Modalité de la convention :** 1^{er} janvier 2015. Renouvellement de la convention en 2020 pour une durée de 5 ans, avec un montant annuel de 1.706 KMAD.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024 :** 1.279 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 1.279 KMAD (HT).

2.6.2. Convention relative à la maintenance et gestion des réseaux

- **Nature et objet de la convention :** Convention de maintenance et entretien du réseau Télécom et des locaux techniques du TMPC.
- **Modalité de la convention :** 1^{er} janvier 2015. Renouvellement de la convention en 2020 pour une durée de 5 ans, avec un montant annuel de 317 KMAD.
- **Montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024 :** 317 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 309 KMAD (HT).

2.7. Convention conclue entre la société TMPA et le Fonds Hassan II

- **Administrateur commun** : Fonds Hassan II.
- **Nature et objet de la convention** : Le Fonds Hassan II met à la disposition de la société TMPA S.A des avances en compte courant. Ces avances sont rémunérées au taux de 5%. La convention a été conclue initialement le 1er janvier 2011, elle a fait l'objet d'un rééchelonnement de l'échéance du remboursement du reliquat du compte courant pour 300 millions de DHS en 4 tranches de 75 MDH chacune en 2021, 2022, 2023 et 2024.
- **Montant comptabilisé au cours de l'exercice 2024** : Les avances en compte courant créditeur ont été totalement remboursées au 31 décembre 2024. Les charges financières comptabilisées par la société TMPA S.A. s'élèvent à 3 813 KMAD (HT).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024** : 3.050 KMAD net de la retenue à la source et 75.000 KMAD sur le principal.

2.8. Convention conclue entre la société TMPA et la société MEDHUB de prestation de support

- **Administrateurs communs** : Fonds Hassan II et TMSA.
- **Nature et objet de la convention** : Par cette convention TMPA réalise des prestations de support au bénéfice de MEDHUB.
- **Date de la convention** : 23 mars 2012.
- **Montant des produits comptabilisés hors taxes au titre de l'exercice 2024** : 2.954 KMAD (HT).
- **Montant des encaissements reçus au cours de l'exercice 2024** : 2.000 KMAD (HT).

2.9. Conventions conclues entre TMPA et MARSAMAROC

Administrateurs communs : M. Fouad BRINI, M. Mehdi TAZI RIFFI et Mme Loubna GHALEB.

2.9.1. Convention de la gestion des activités de manutention au terminal VRAC ferroviaire et Marchandises divers.

- **Administrateur commun** : TMSA participations.
- **Nature et objet de la convention** : Par cette convention Marsa Maroc réalise la prestation de gestion des activités au terminal VRAC.
- **Date d'effet de la convention** : 1^{er} décembre 2022 pour une durée de dix ans à compter de sa date d'effet.

COOPERS AUDIT



- **Modalités essentielles :** En contrepartie de la réalisation des prestations rendues, TMPA versera à Marsa Maroc une rémunération exprimée en pourcentage de chiffre d'affaires de 65 %.
- **Montant des charges comptabilisées hors taxes au titre de l'exercice 2024 :** 59.872 KMAD (H.T).
- **Montant des décaissements effectués au cours de l'exercice 2024 :** 76.635 KMAD (HT).

Casablanca, le 20 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

HORWATH MAROC AUDIT



El Bouazzaoui HANATI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A



Hicham CHERKAOUI
Associé

LISTE DES COMMUNICATIONS FINANCIÈRES

- Communication financière du premier trimestre 2024
- Communication financière du deuxième trimestre 2024
- Communication financière du troisième trimestre 2024
- Communication financière du quatrième trimestre 2024
- Rapport financier du premier semestre 2024
- Communication financière du premier semestre 2024
- Communication financière du deuxième semestre 2024